



En exercice : 58
Présents : 45
Votants : 51

Séance du 4 juillet 2022

Le quatre juillet deux Mille Vingt-deux à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 28 juin 2022, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	TRIDON Fabrice, suppléant
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, titulaire
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	SORIEUX Vanessa, titulaire
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jacky, titulaire
CONGRIER	TISON Hervé, titulaire
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	Christophe LANGOUËT, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, titulaires
COURBEVILLE	BANNIER Géraldine, titulaire
CRAON	de GUÉBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, PREVOSTO Dominique, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	HINCELIN Marie-Noëlle, titulaire
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	/
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaire
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, titulaire
NIAFLES	/
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	LEFÈVRE Laurent, de FARCY de PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, LIVENAIS Norbert, titulaires
SENONNES	POIRIER Bruno, suppléant
SIMPLÉ	CLAVREUL Yannick, titulaire
ST AIGNAN S/ROË	PÈNE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	/
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	BEDOUET Gérard, titulaire

Étaient excusés : DEROUET Loïc (Astillé), DALIFARD Alexia (Ballots), LÉPICIER René-Marc (Congrier), RADÉ Maurice (Cossé-le-Vivien), BÉZIER Florence (Cossé-le-Vivien), LANVIERGE Quentin (Craon), DESHOMMES Catherine (Cuillé), JULIOT Thierry (La Rouaudière), GARBE Pascale (Méral), GENDRY Daniel (Niaffes), PELLUAU Philippe (Renazé), BARBÉ Béatrice (Senonnes), BEUCHER Clément (Saint-Poix)

Étaient absents : HAMARD Benoît (Craon), DERVAL Séverine (La Selle Craonnaise)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

Maurice RADÉ a donné pouvoir à Laurence MANCEAU
Florence BÉZIER a donné pouvoir à Jean Sébastien DOREAU
Quentin LANVIERGE a donné pouvoir à Aurélie MAHIER

Thierry JULIOT a donné pouvoir à Pierrick GILLES
Pascale GARBE a donné pouvoir à Richard CHAMARET
Philippe PELLUAU a donné pouvoir à Hervé TISON

Secrétaire de Séance : Élu Gaétan CHADELAUD, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2022-07/100 – CULTURE

PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE 2023-2026 – LANCEMENT DE LA DÉMARCHE – MÉTHODOLOGIE ET GOUVERNANCE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE
CRAON**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 4 juillet 2022

OBJET 2022-07/100 – CULTURE

**Projet culturel de territoire 2023-2026 –
Lancement de la démarche – Méthodologie et
gouvernance**

Mme Edit RAGARU, Vice-présidente en charge de la Culture, donne connaissance au conseil communautaire du Projet Culturel de Territoire (PCT) et notamment des éléments relatifs à la méthodologie et la gouvernance dans le cadre de sa construction, présentés lors de la commission Culture du 20 juin 2022 :

□ **Contexte**

Pour rappel, l'écriture et la construction du projet culturel de territoire émanent d'une demande institutionnelle du Conseil Départemental qui, dans le cadre de sa politique culturelle territoriale à partir de la rentrée 2017, a souhaité définir une nouvelle approche dans son rapport avec la Communauté de Communes. Celle-ci s'appuie sur la mise en place d'un projet culturel de territoire pluriannuel, nouvel axe central du conventionnement EPCI/Département.

Ainsi, le Pays de Craon a mis en œuvre son premier Projet Culturel de Territoire de septembre 2019 à août 2022.

Afin de permettre la mise en œuvre de l'évaluation du premier Projet Culturel de Territoire et la construction du prochain projet, le Pays de Craon signera pour la saison 2022/2023 une convention de transition avec le Conseil Départemental. A l'issue de cette convention, le Pays de Craon s'engagera dans son second projet culturel de territoire de septembre 2023 à août 2026.

□ **Objet**

Le projet culturel de territoire est une feuille de route qui définira les objectifs opérationnels pour une période donnée (3 ans) avec les actions à mener pour atteindre ces mêmes objectifs.

□ **Étapes**

Ce document validera des étapes de construction dont la première débutera par une analyse précise de l'atteinte ou non des objectifs définis dans le premier projet 2019/2022 et de ses raisons. Le travail d'évaluation aura lieu entre septembre et novembre 2022. A partir de ce bilan et des nouveaux axes à traiter, les enjeux du nouveau projet culturel seront ensuite travaillés entre décembre 2022 et mars 2023 pour un vote prévu début juin 2023.

Sous la forme d'un document cadre, il présentera les orientations politiques et détaillera la mise en œuvre opérationnelle (moyens affectés, échéances de réalisation). Sa mise en œuvre sera effective à la rentrée 2023 et une évaluation de la première année aura lieu en juin 2024.

□ **Concertation**

La concertation avec les acteurs sera assurée sous la forme de comités de suivis :

- Le Comité de Pilotage constitué d'élus, coordinatrice culturelle et de partenaires institutionnels aura pour mission de veiller au bon déroulement et fonctionnement des étapes du projet.
- Le rôle du Comité Technique, constitué de techniciens des services culturels, interservices, acteurs associatifs, artistes... sera de définir et proposer un programme d'actions en lien avec les orientations politiques définies.

De même, la commission suggère le principe que la concertation puisse être également ouverte aux démarches participatives avec les acteurs de la société civile, le fond et la forme restant à définir.

Considérant les propositions de la Commission Culture en date du 20 juin 2022,

Après avis du Bureau en date du 27 juin 2022,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Le conseil communautaire est invité à :

⇒ **VALIDE** la méthodologie et la gouvernance du projet culturel de territoire à définir, telles que présentées.

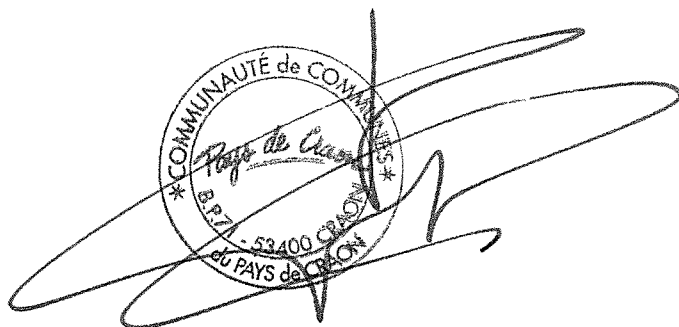
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,

Craon, le 12 juillet 2022

Pour extrait conforme,

Le Président,

Christophe LANGOUËT



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20220704-DELIB202207100-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/07/2022

Affichage : 15/07/2022

Pour l'autorité compétente par délégation

